

NOTE DU SECTEUR HORECA/NIGHTLIFE au sujet du projet d'interdiction du tabac sur les terrasses et dans les fumoirs

Introduction

Le 3 décembre 2024, le Conseil de l'Union européenne a adopté une recommandation invitant les États membres à élargir les interdictions de fumer aux espaces extérieurs. Bien que non contraignante juridiquement, cette recommandation pourrait, si elle venait à être traduite en droit belge, avoir des conséquences majeures sur les établissements Horeca.

La Fédération Horeca Bruxelles et l'ASBL Brussels by Night souhaitent dès à présent attirer l'attention des autorités sur les impacts potentiels de telles mesures sur un secteur déjà profondément fragilisé et à souligner le caractère non-contraignant de la recommandation européenne.

Une réalité économique difficile pour un secteur de plus en plus ciblé par les politiques publiques de prohibition

Depuis la crise du Covid, l'Horeca n'a cessé de faire face à des défis majeurs : fermetures prolongées, flambée des coûts de l'énergie et des matières premières, hausse des salaires, mutation des comportements de consommation.

Malgré une remarquable résilience et un esprit de coopération, la survie de nombreux établissements est aujourd'hui menacée. L'Horeca, secteur non délocalisable, créateur d'emplois locaux et acteur clé de la vie sociale, mérite d'être préservé, pas affaibli davantage.

Fumer en terrasse ou dans un fumoir : une liberté encadrée, pas un laisser-faire

L'interdiction de fumer à l'intérieur des établissements en 2011 avait déjà eu un impact sévère en termes de pertes économiques et fermetures d'établissements, en particulier pour les cafés-bistrot. De nombreux exploitants avaient alors investi dans l'aménagement d'espaces extérieurs ou de fumoirs ventilés pour répondre aux nouvelles exigences tout en limitant les nuisances pour les riverains.

Interdire aujourd'hui la cigarette en terrasse ou dans des fumoirs spécifiquement pensés pour éviter les nuisances et préserver la santé des non-fumeurs, reviendrait à désorganiser un équilibre fragile, et à déplacer la consommation vers l'espace public.

Le public visé est important : Les chiffres nationaux montrent qu'en 2022, 24 % de la population belge fumait, une hausse par rapport à 2019, malgré la forte augmentation du prix

du tabac. La consommation de tabac a augmenté de 13 % depuis 2018, démontrant que la réduction des lieux de consommation n'a pas diminué la consommation globale.

Enfin, pour une partie des touristes, la possibilité de fumer en terrasse, en club, fait partie de l'attrait de la vie festive belge.

Des effets contre-productifs : Conséquences concrètes d'une interdiction totale du tabac en terrasse et des fumoirs pour l'Horeca... et pour la collectivité

1. Perte économique directe pour l'Horeca

En déplaçant les fumeurs hors des terrasses, on réduit leur temps de consommation sur place, ce qui affecte mécaniquement le chiffre d'affaires. Une étude de *Hospitality Europe* (2022) montre que **près de 40 % des fumeurs consomment moins ou quittent plus vite un établissement lorsqu'ils ne peuvent pas fumer sur place**, entraînant des pertes allant jusqu'à **15 % du chiffre d'affaires** dans les cafés/bars.

2. Explosion des nuisances pour les riverains

Interdire de fumer en terrasse pousserait les clients à se regrouper sur les trottoirs, créant des attroupements bruyants, engendrant davantage de tensions entre commerces et résidents et de plaintes pour **nuisances sonores**. Si le vivre ensemble est un des principes mis en avant dans les mesures évoquées, il est important d'être conscient qu'il sera menacé ailleurs.

3. Problème de propreté et coûts publics en hausse

Le déplacement de la consommation de tabac vers la rue entraîne une hausse des déchets, notamment des mégots. En France, le Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets ([CNIID](#)) estime qu'un mégot sur deux finit au sol, et que **le coût annuel du nettoyage des mégots dépasse 500 millions d'euros** à l'échelle nationale. À Bruxelles, l'augmentation de ces déchets pèserait lourdement sur les services de propreté communaux déjà sous pression.

4. Affaiblissement de lieux de cohésion sociale

Les **bars à chicha** ou cafés communautaires, déjà fragiles, seraient directement menacés par une interdiction totale, alors qu'ils remplissent une fonction sociale dans certains quartiers, en offrant un espace d'échange et de lien.

5. Impact massif sur le secteur festif

Forcer les clients des lieux festifs et nocturnes à sortir dans l'espace public aurait des effets en cascade :

- **Hausse des nuisances extérieures**, faute d'alternative en intérieur.
- **Baisse de fréquentation**, au profit des fêtes privées, moins encadrées, ou d'autres pays plus souples (ex. Allemagne)¹.
- **Risques accrus pour la sécurité des clients**, contraints de sortir dans l'espace public.
- **Perte de contrôle sur les entrées**, avec un afflux de mouvements difficilement gérables par les équipes de sécurité.
- **Nécessité de repenser les espaces de fumeurs et coûts supplémentaires engendrés**
- **Renforcement du déséquilibre concurrentiel** entre l'événementiel outdoor (grands festivals et open air) et les clubs

Des alternatives équilibrées et responsables

Plutôt que de s'en remettre exclusivement à des logiques d'interdiction, les acteurs économiques du secteur Horeca souhaitent défendre une stratégie fondée sur l'information, la responsabilisation et le libre choix — autant de leviers dont l'efficacité est démontrée en matière de santé publique.

1. La sensibilisation fonctionne mieux que la répression

Plusieurs études internationales ont mis en lumière que les campagnes de sensibilisation et les politiques éducatives ont un impact plus durable sur les comportements addictifs que les seules mesures coercitives :

- Une étude publiée dans *The Lancet Public Health* (2021) indique que les campagnes de prévention associées à des politiques de prix (comme les taxes sur le tabac) sont **deux fois plus efficaces** à long terme pour réduire le tabagisme que les interdictions totales dans l'espace public.
- L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) elle-même, dans son rapport mondial sur le tabac (2023), souligne que **l'éducation et l'accès aux aides au sevrage** sont **les deux piliers les plus efficaces** pour faire reculer durablement le tabagisme, bien devant les mesures d'interdiction pure.
- Selon *Tobacco Control* (BMJ, 2020), les programmes scolaires de sensibilisation au tabagisme ont permis de **réduire de 30% le taux d'initiation chez les adolescents**, contre moins de 10% dans les pays misant uniquement sur des interdictions.

2. Une politique concertée et un changement réfléchi en amont pour minimiser les désagréments du déplacement des fumeurs vers les espaces publics

Le secteur Horeca propose dès lors une approche graduée et responsable :

¹ En guise d'exemple et sur base d'une enquête réalisée par l'établissement, il y a 750 passages au fumeur par soirée au Mirano. A raison de 2,5 cigarettes fumées en moyenne par client, environ 300 clients fument au cours d'une soirée, ce qui correspond à 20 % à 35 % du public selon les soirées, dans ce club phare de Bruxelles. // En 2011, la loi interdisant de fumer sur les lieux de travail ainsi que dans les restaurants et brasseries où de la nourriture est servie aux consommateurs entrait en vigueur. Le Syndicat national des indépendants (SNI) avait interrogé 363 exploitants de bistrots juste après l'instauration de la loi interdisant le tabac dans les cafés, en 2011. Dans le trois-quarts des établissements, le nombre de clients a chuté de 27 %. Conséquence : dans 71 % des bistrots, le chiffre d'affaires a baissé de 19 % en moyenne.

- **Laisser aux exploitants la liberté de choix** : autoriser les établissements Horeca à définir des zones fumeurs et non-fumeurs sur leurs terrasses, ou à opter pour des établissements totalement sans tabac — une dynamique que certains exploitants initient déjà de leur propre chef.
- **Préserver les fumoirs existants** en garantissant l'exclusion des non-fumeurs et des mineurs.
- **Lancer des campagnes ciblées de sensibilisation**, en partenariat avec le secteur Horeca, afin de diffuser des messages adaptés, dans des lieux fréquentés par les fumeurs eux-mêmes.
- **Faciliter l'accès au sevrage tabagique** : rendre les méthodes de sevrage plus accessibles financièrement et logistiquement, notamment via le remboursement des traitements et un maillage renforcé de soutien psychologique en première ligne.
- **Prévoir des solutions et un phasage proportionné pour pallier au désagréments causés par un pur et simple déplacement des fumeurs vers l'espace public**
- **Traiter la problématique sans impacter négativement un secteur plutôt qu'un autre** - comme explorer la possibilité d'une interdiction de fumer sur l'espace public, avec des zones fumeurs dédiées et laisser la liberté aux gérants d'établissements de faire partie de ces zones ou non par exemple). L'effet de ce genre de mesures aurait un impact plus important et les terrasses et fumoirs deviendraient des refuges minoritaires.

Conclusion : pour une génération sans tabac, oui. Mais progressive et accompagnée.

Le secteur Horeca partage pleinement l'objectif d'une génération sans tabac à l'horizon 2040. C'est une transition ambitieuse à laquelle nos entreprises sont prêtes à contribuer, à condition qu'elle repose sur une approche fondée sur le dialogue, la concertation et la responsabilité partagée — plutôt que sur des mesures purement répressives. Dans cette optique, il paraît également important de s'interroger sur le public ciblé dans le cadre de cet objectif.

La Fédération Horeca Bruxelles et Brussels By Night proposent donc d'unir leurs forces avec les autorités publiques pour co-construire une transition progressive, équilibrée et réaliste. Ensemble, nous pouvons renforcer la sensibilisation autour des produits du tabac, tout en préservant la viabilité des établissements Horeca et la qualité de la vie urbaine.

